

LE PUBLICISTE.

PRIMEDI 11 Brumaire, an IX.



TURQUIE.

De Constantinople, le 25 septembre (3 vendémiaire).

D'après les derniers avis du camp de Jaffa, il arrive successivement beaucoup de troupes albanaises & asiatiques pour renforcer l'armée ottomane. Le grand-visir espère être bientôt en état de reprendre l'offensive. Le bruit étoit général à Jaffa qu'il devoit arriver incessamment un corps de troupes anglaises destiné à agir conjointement avec les Turcs.

Le général Menou prend de son côté les mesures les plus efficaces pour faire échouer les tentatives du grand-visir; il fait travailler jour & nuit à des retranchemens sur différens points; on augmente aussi les fortifications des places maritimes de l'Egypte, ainsi que de celles qui sont sur la ligne du désert. Les Français espèrent recevoir dans peu des secours en troupes; le général Latour-Maubourg leur en a, dit-on, donné l'assurance.

Nota. Ces nouvelles, qui paroissent contradictoires avec celles que nous avons annoncées dans notre feuille d'avant-hier, sont tirées du *Journal de Francfort*.

HONGRIE.

De Semlin, le 6 octobre (14 vendémiaire).

Le pacha de Belgrade a reçu ces jours derniers 15 cents hommes de renforts de la Bosnie, d'où il doit arriver encore 4 mille hommes. A mesure que ces troupes arrivent, elles descendent successivement vers la Morawa, où elles doivent être renforcées par d'autres troupes venant de la Roumélie. En même tems, il se forme un rassemblement de troupes en Moldavie & en Valachie. Toutes ces forces doivent se diriger à-la-fois contre Widdin. Passwan-Oglou paroitroit les attendre sans inquiétude. Il se tient fort tranquille à Widdin, exerce ses troupes, forme des magasins, & n'a jusqu'à présent fait aucun mouvement contre le pacha de Belgrade.

Un grand nombre d'Albanais, fuyant les exactions & les cruautés d'Ali, pacha de Janina, se sont retirés dans la Dalmatie; d'autres ont pris parti dans les troupes des pachas de Bosnie. Les plus riches sont allés à Constantinople pour implorer les secours de S. H. contre Ali-Pacha, qui continue d'agiter les isles vénitienes, & s'y est formé un parti considérable. On prétend toujours qu'il est d'intelligence avec Passwan-Oglou.

SUEDE.

De Stockholm, le 10 octobre (18 vendémiaire).

Depuis le départ du citoyen Delille, commissaire-général de la république française en Suède, les affaires de France sont administrées ici par le citoyen Guminer, vice-commissaire des relations commerciales.

Un négociant de Gothenbourg, nommé Jean Hall, a versé à lui seul 50 mille rixdals en argent dans la banque

du royaume, ce qui répond à un capital de deux millions & demi argent de banque. On jugera de quelle considération jouissent de pareils négocians, lorsqu'on saura que sa fille a épousé le comte de Wachtmaster, l'un des premiers seigneurs & grand-amiral du royaume.

DANEMARK.

De Copenhague, le 18 octobre (26 vendémiaire).

Le capitaine Elletrecht a reçu l'ordre de se porter dans la Méditerranée, pour y protéger notre commerce. On lui a confié à cet effet la frégate *la Thétis*, de 40 canons, & il se concertera avec les autres vaisseaux de guerre que nous avons dans cette mer.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 22 octobre (30 vendémiaire).

L'amiral Nelson est arrivé hier dans cette ville avec le chevalier Hamilton & son épouse. Ils vont continuer leur route pour Londres.

Le citoyen Abbema, ministre de la république batave près du cercle de Basse-Saxe, a obtenu sa démission, qu'il avoit sollicitée. Le citoyen Reinhold est chargé d'affaires par interim.

De Francfort, le 25 octobre (3 brumaire).

Le citoyen Louis Bonaparte, arrivé ici le 25, se rendit d'abord au quartier-général du général en chef Augereau à Offenbach. Il en revint le même jour, & descendit à l'hôtel de la *Maison-Rouge*; il rendit dans la soirée une visite au citoyen Deverinne, adjudant-général & commandant de Francfort. Le lendemain, 24, il eut dans la matinée un entretien avec M. le marquis de Lucchesini. Il dîna chez le général Deverinne, & assista le soir avec lui au spectacle. Il a gardé ici le plus grand incognito.

ANGLETERRE.

De Londres, le 24 octobre (2 brumaire).

Malgré les prohibitions faites par le pouvoir exécutif batave, l'importation des comestibles venant de Hollande a monté, la semaine dernière, à 994 quartiers de bled, 1560 d'orge, 650 d'avoine, & 44 tonnes de beurre. Il nous est venu aussi 80 tonnes de beurre de France.

Le corps des épiciers de Hull a fait présent d'une pièce d'argenterie, valant 50 guinées, à sir Thomas Thompson, écuyer, pour les services qu'il a rendus, en réduisant de moitié la taxe des pauvres, & pour l'excellente méthode qu'il a introduite dans les maisons de travaux publics.

Nous apprenons par les dernières dépêches de Madras qu'on y a reçu, le 24 mars, l'avis donné par le *Prins Frédéric*, vaisseau danois venant de Manille, que l'on avoit publié dans cette ville, qu'il avoit quittée le 28 janvier, une proclamation du gouverneur-général de l'isle, en date

du 21, par laquelle il demandoit la liste de tous les habitans en état de porter les armes; il étoit en outre enjoint à toutes les milices de faire la plus grande attention aux canons d'alarme, parce qu'on s'attendoit plus que jamais à être attaqué par les Anglais. Cette crainte avoit tellement gagné parmi les marchands, qu'il en étoit résulté suspension de toutes les affaires de commerce & fermeture des magasins, qui regorgeoient de marchandises de toute espece. Il n'y avoit alors à Manille que deux frégates en état de mettre à la mer; une d'elles devoit faire voile pour Cadix presque aussitôt après que le *Prins Frederic* a eu quitté Manille. Les deux vaisseaux de ligne avoient été tellement maltraités par des typhons ou trombes, que leurs commandans n'osoient pas s'aventurer en mer sur des bâtimens aussi délabrés. La plus grande consternation règne dans l'isle; car si elle venoit à être attaquée en ce moment, elle seroit hors d'état de se défendre. Les malheureux habitans n'ont pas eu de nouvelles d'Europe depuis neuf mois, ce qui leur faisoit supposer que les vaisseaux qui leur en apportoient régulièrement, avoient été interceptés par les Anglais, mesure qui les plongeoit dans la plus grande misere & le plus grand embarras.

Les dernières nouvelles de l'isle Maurice, reçues à Madras, nous apprennent qu'on y a découvert une conspiration des negres de cette isle contre les blancs. Les chefs de la sédition ont été emprisonnés sur un vaisseau de ligne dans le havre; on a banni les autres. Il n'y avoit pour toute force maritime à l'isle Maurice qu'une seule corvette.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De PARIS, le 10 brumaire.

Le 12 de ce mois, le commissaire du gouvernement près le tribunal de cassation donnera ses conclusions dans l'affaire des *successions collatérales*; question d'état très-compliquée, d'un intérêt majeur, & dont la décision importe à toutes les familles. Elle a été plaidée avec beaucoup d'éclat le 2 & le 4, par deux avoués également célèbres, le citoyen Saladin parlant pour & le citoyen Guichard contre la *représentation indéfinie*.

— Louis-Marie de Noailles, ex-constituant, vient d'être rayé définitivement. On sait qu'il fut dans l'assemblée constituante un des partisans de la révolution, & le défenseur des droits de la liberté.

— Nous avons annoncé, dans un de nos derniers numéros, que les marchands établis dans le pourtour des deux cours du palais du tribunal, avoient reçu le 6 du courant, congé pour sortir le 20. Nous apprenons qu'ils se sont adressés à la commission des inspecteurs, qui les ont reçus avec cette aménité qui caractérise actuellement les magistrats du peuple; ceux-ci ont promis de s'occuper de leurs justes réclamations, & de les faire valoir à la prochaine assemblée. Cette promesse a rendu la vie à un très-grand nombre de familles, dont la plupart se voyoient ruinées sans ressource, sur-tout aux approches de l'hiver.

— On annonce l'arrivée prochaine, au muséum central des arts, de la belle statue de Florence, connue sous le nom de la *Venus de Médicis*. Ce chef-d'œuvre manquoit à la plus belle collection de l'Univers.

— Le public court depuis deux jours admirer au salon de peinture le portrait du général Moreau, par Gérard.

— On assure que l'académie de peinture, sculpture &

architecture va être rétablie, sous le nom de *Société libre des Arts*. On nomme déjà les douze artistes qui doivent en former le noyau, & qui, lorsqu'ils seront réunis, feront les nominations qu'ils jugeront convenables. On cite parmi ces douze premiers membres les citoyens Vincent, Regnard, Gérard, peintres; Pajou, Houdon, Espervieux & Bien-Aimé, architectes. Le nom des autres membres ne nous est pas connu.

— Les actionnaires de la banque de France sont prévenus que le dividende qui vient d'être fixé sera payé, à compter du 11 du présent mois, à bureau ouvert, depuis dix heures du matin jusqu'à une heure après midi, & sur l'échangement de chacune des parties prenantes. Ceux des actionnaires qui ne pourront pas venir eux-mêmes, sont invités à envoyer quelqu'un muni d'une procuration spéciale pour cet objet, laquelle restera déposée à la banque.

Ils sont également invités à rapporter, soit par eux-mêmes, soit par leurs procureurs fondés, leurs quittances d'a-comptes d'actions, pour être échangées contre l'inscription de propriété.

— Une affiche en forme d'adresse au ministre de l'intérieur, attire aujourd'hui l'attention du public; elle est signée *Cotteret*, défenseur officieux; elle a pour objet de prouver que les trois motifs de *salubrité*, d'*économie* & de *sûreté*, dont on s'est servi, dit l'auteur, pour surprendre au ministre de l'intérieur un arrêté qui réforme la prison de la grande Force, & en transfère les prisonniers à Sainte-Pélagie, ne sont que les vains prétextes de la cupidité, & qu'il est plus facile de réunir ces avantages à la grande Force, moyennant 25 mille francs, qu'à Sainte-Pélagie avec 500 mille. Cette affiche est terminée par une note qui nous apprend que le ministre de l'intérieur a suspendu l'exécution de son arrêté.

— Le *journal du Palais* avoit annoncé, & sur sa foi toutes les autres feuilles publiques avoient répété que le lycée de jurisprudence étoit sur le point de se dissoudre. Une lettre de l'administration générale de cet établissement atteste, au contraire, que ce lycée est en pleine activité; que la salle d'assemblée que l'administration fait construire, est près d'être achevée; & enfin que les cours ouvriront le 16 de ce mois. Deux membres seulement ont quitté cet établissement.

— Par un arrêté du préfet des Deux-Sevres, approuvé par le ministre de l'intérieur, il sera décerné tous les ans un prix de vertu dans le chef-lieu dudit département (Niort). Ce prix consistera dans une médaille d'or de la valeur de 300 francs, & sera délivré le jour de la fête de la République. Les communes de Thouars & de Parthenay y concourront cette année; deux autres communes l'année prochaine, ainsi de suite. Cet établissement remplace les *Rosieres*, & sera plus utile.

— Le citoyen Montbrun, chef de brigade nommé par le ministre de la guerre au commandement de la place de Bordeaux, arriva dans cette ville le 2 de ce mois: il succède à l'adjudant-commandant Vergès, lequel n'avoit été nommé que provisoirement à cet emploi.

— Nous croyons tenir de bonne part, dit un journal de Bordeaux, que le gouvernement fait passer à St-Domingue 8 à 10 mille hommes, sous les ordres du général Saluguet. Un tel choix est fait pour rassurer les amis de la paix. Ce général est aussi distingué par ses principes de modération que par ses talens militaires.

Huit des émigrés naufragés à Calais, que des maladies, suites inévitables de leurs souffrances, retenoient encore à Ham, en sont partis pour se rendre en Prusse. Ils ont rencontré à leur passage à Avesnes, le citoyen Bochelard, l'un des défenseurs, dont l'éloquence leur fut si propice devant la commission militaire qui les jugea. Ils lui ont exprimé leur reconnaissance par de douces larmes & par de tendres embrassemens. Ils se louent hautement des procédés généreux du nouveau gouvernement qui leur a rendu la liberté & la vie; ils ne regrettent, en s'éloignant, que leur patrie pour laquelle ils forment tous des vœux.

— On cite, à Strasbourg, sur MM. de Cobentzel & Lucchesini, deux traits que l'on ne sera pas fâché de connoître à Paris.

M. de Cobentzel, en quittant Strasbourg, fut escorté jusqu'à la première station par un détachement nombreux de cavalerie nationale très-bien montée, & causa long-temps avec quelques-uns des cavaliers à qui il raconta qu'il avoit passé plusieurs années de sa jeunesse dans leur ville, qu'il se souvenoit avec plaisir du nom des personnes qu'il y avoit connues, qu'il alloit à Paris conclure quelques arrangemens préliminaires avec le premier consul, & qu'il se rendroit ensuite à Lunéville, &c. . . .

Quant à M. Lucchesini, il arriva dans une petite voiture si simple, qu'on ne soupçonna nullement que ce fût lui. On ne le reconnut pas. Arrivé à l'auberge dite *la Maison-Rouge*, il demanda des chambres. L'aubergiste lui répondit qu'il n'en avoit pas, & que les seules qui lui restoient étoient destinées au ministre de Prusse, qu'on attendoit d'heure en heure. M. de Lucchesini, sans se faire connoître, insista & finit par obtenir une petite chambre de domestique, dont il prit possession sur-le-champ. Ce ne fut qu'une heure après, & par les domestiques qui arrivèrent alors, que l'aubergiste fut averti de sa méprise. Il fit des excuses au maître qui les reçut en riant; il avertit le commandant de la place, qui fit tirer le canon, & le reste se devine.

— La ville de Francfort a déjà payé 750 mille francs sur la contribution de 800 mille à laquelle elle a été imposée.

— Le conseil central des sociétés de bienfaisance en Helvétie, a reçu de Londres une collecte de 600 liv. sterling, destinée aux malheureux cantons désolés par le fléau de la guerre.

C O N S E I L D' É T A T.

Après une discussion longue & nécessaire sur la question de savoir comment seroient formées les listes de *notabilité* ou *d'éligibilité communale*, la section de l'intérieur du conseil d'état a estimé, que l'article 12 de la constitution devoit être littéralement exécuté, & que son exécution peut très-bien s'accorder avec le système sectionnaire, dont voici les principales dispositions:

Art. I^{er}. Dans toutes les municipalités où le nombre des citoyens ayant droit de voter n'atteindra pas cinq-cents, ils voteront par centurie; & les centuries seront formées soit par la réunion de plusieurs municipalités ensemble, soit par leur division.

II. Dans celles où le nombre des citoyens ayant droit de voter sera de cinq-cents & au-dessus, ils voteront par sections de cinq centuries.

III. Chaque centurie votant séparément, élira dix de ses citoyens ayant droit de voter.

IV. Chaque section de cinq centuries élira cinquante membres sur toute l'étendue de la section.

V. Le scrutateur de chaque centurie ou section fera passer la liste de ses notables au sous-préfet, qui composera, par la réunion de leurs noms, la liste des notables de l'arrondissement.

VI. Les maires & adjoints & commissaires de police seront pris sur la liste de l'arrondissement communal.

VII. Nul n'est retiré d'une liste d'arrondissement communal, que par les votes de la majorité absolue des citoyens dudit arrondissement, ayant droit de coopérer à sa formation.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Le ministre de la marine & des colonies, au contre-amiral Decrès, à Paris.

Paris, le 4 brumaire, an 9.

Je me fais un plaisir, citoyen général, de vous annoncer qu'en considération de la glorieuse résistance du vaisseau *la Guillaume Tell*, le premier consul a, par un arrêté du 1^{er} de ce mois, nommé capitaine de frégate, le citoyen Donadieu, premier lieutenant de ce vaisseau.

Le citoyen Joseph Debergue, premier enseigne du même vaisseau, a été promu au grade de lieutenant de vaisseau, & les enseignes non entretenus, Figannière, Ganivet, Roque, Anne Riché Eimain, Lagreze & Blanc, ont été nommés enseignes de vaisseau.

Le même arrêté me charge en outre de témoigner aux autres officiers de l'état-major & à l'équipage du *Guillaume Tell*, la satisfaction du gouvernement pour le zèle qu'ils ont mis à vous seconder & à soutenir la gloire du pavillon national.

Bien persuadé du plaisir que vous aurez à annoncer vous-même cet avancement, je m'empresse de vous en donner connoissance.

Que les braves qui se sont couverts de gloire en combattant avec vous, apprennent que le gouvernement veut régénérer la marine française, & la rendre respectable à ses ennemis, qu'il saura toujours récompenser le courage, qu'il tiendra compte aux marins de leur dévouement, qu'il n'a point oublié les privations qu'ils ont souffertes, & que ses soins tendent constamment à les en dédommager.

Je vous salue,

Signé, FORFAIT.

L I T T É R A T U R E.

De l'Éducation des Filles, par M. de Fénelon, archevêque de Cambrai; nouvelle édition, augmentée d'une lettre à une dame sur l'éducation de sa fille, & d'un discours préliminaire sur quelques-uns des changemens introduits dans l'éducation, par S. I. B. V. A Paris, chez madame Lamy, libraire, rue du Vieux-Colombier, faubourg Saint-Germain, n^o. 746. 1800.

On ne sauroit trop réimprimer ce qu'on ne doit pas se lasser de lire. Ce traité sur *l'Éducation des Filles*, est le premier ouvrage de Fénelon. Ce n'étoit pas le talent qui a produit *Télémaque*; mais c'étoit déjà Fénelon. On ne peut pas nier qu'on n'ait fort éclairci & approfondi, depuis lui, les principes de l'éducation.

Ce qui donne un nouveau prix à la nouvelle édition que nous annonçons, c'est le *Discours préliminaire*, où l'on reconnoît aisément un homme de beaucoup d'esprit & de goût, un écrivain très-exercé & un défenseur très-zélé de la religion. Nous croyons que son zèle l'a entraîné un peu trop loin, & que les reproches qu'il fait à la philosophie sont trop usés & trop injustes pour être répétés par un si bon esprit. Nous nous proposons de rendre compte de ce discours: la lettre suivante nous a dispensés de cette tâche.

Lettre d'une femme de Paris, retirée à la campagne.

Je suis femme, j'ai donc été fille; j'ai de plus été mere; ainsi je sais ce qu'on peut apprendre & souffrir dans le cours de l'éducation qu'on

reçoit, & sur-tout dans celle que l'on donne. Elevée par ma mere, chargée de mes enfans, ce que j'ai conçu d'idées sur l'éducation a dû se lier pour moi aux sentimens les plus doux & les plus tendres, & occuper des différens périodes de ma vie celui où l'on cherche à s'instruire, & celui où l'on profite de ce qu'on a appris sans le chercher, souvent sans le vouloir.

Les préceptes sur l'éducation m'ont toujours paru la chose du monde la plus incertaine. L'application des principes varie si souvent, les régies sont sujettes à tant d'exceptions, qu'un traité de ce genre ne sauroit être trop court, parce qu'on ne peut le faire assez long, ni le composer d'idées assez générales, pour être susceptible de s'adapter à toutes les idées particulières.

Par exemple, du tems de Louis XIV, l'ouvrage de Fénelon sur l'éducation des filles détermina la fortune & commença la réputation de son illustre auteur; aujourd'hui nous avons besoin que le nom de l'auteur nous avertisse du mérite de l'ouvrage. Un homme d'esprit s'est occupé de nous rendre ce mérite plus sensible. Il vient de nous donner une nouvelle édition de ce premier essai de Fénelon, & l'a fait précéder d'un discours préliminaire rempli d'idées sages & d'observations ingénieuses; mais en s'attachant à nous prouver que, place comme il l'étoit, Fénelon a su également bien choisir son but et l'atteindre, il prétend, quel que soit le but de l'éducation actuelle, que les mêmes moyens peuvent servir pour y arriver.

Il fait plus; pénétré de l'importance des principes religieux qui dirigent le respectable instituteur d'un prince qui a été si loué & si regretté, il tâche de ramener à ces principes ceux à qui l'insouciance ou la prévention les font négliger ou proscrire. Mais qu'il me permette de lui demander si cette partie de son discours est aussi propre que le reste à remplir le but d'utilité qu'il s'est proposé sans doute. En parlant pour la religion, ne devons-nous pas accommoder notre langue à son esprit, à son intérêt même? Autrefois, élevant sa voix au milieu d'un peuple soumis, la religion voyoit ses instructions reçues avec reconnaissance; ses censures avoient le repentir. Aujourd'hui, elle se trouve, pour ainsi dire, en terre étrangère. Le langage qu'elle employoit pour attaquer les vices lui serviroit-il aujourd'hui à confondre l'impudicité? On punit des rebelles, mais on traite avec un ennemi. Qu'elle fasse trembler l'impudent qui la craint & l'offense; mais l'insensé qui la hait ou la dédaigne, elle ne peut chercher qu'à le ramener. La religion ne change pas avec les siècles, mais elle peut emprunter le langage de chaque siècle.

Pourquoi donc nous la présenter toujours en opposition avec les opinions reçues? pourquoi condamner toujours ces opinions, peut-être sans prudence, quelquefois sans justice? Des philosophes se sont montrés intolérans, est-ce une raison pour l'être autant qu'eux? Entre intolérans, le dernier qui parle a toujours tort. Ils ont avoué ces opinions dangereuses, mais n'ont-ils pas enseigné des doctrines utiles? Ne les confondons pas ensemble; les erreurs ne profitent nulle part aussi bien que dans la compagnie des vérités. Enfin ils ont prononcé la révolution, mais nous l'avons vue; nous sommes devenus sages à nos dépens, & ils n'avoient pas encore les mêmes moyens de l'être. Qu'ensuivons-nous fait à leur place, & que penseroient-ils à la nôtre? Ne soyons pas si fiers de notre partage; dans certains momens nous eussions bien voulu changer avec eux.

D'ailleurs, les principes contenus dans le discours sont, en général, tellement les miens, que je voudrais que tout le monde pût entendre l'auteur lorsqu'il s'élève contre cette apparence d'égalité qu'on a voulu établir entre des êtres, destinés par la nature à vivre inégaux, contre cet usage établi dans les familles de tutoyer son pere et sa mere. Il a senti combien l'autorité qu'on doit être à besoin de toutes les formes d'un culte. Avec quelle sagesse il resiste aux parens cette autorité dont un système imprudent voudroit leur interdire l'usage! Qu'apprendra l'enfant si ce n'est à obéir? Ne faudra-t-il pas qu'un jour il cede à la nécessité? La main qui se soigne est sa Providence; qu'il apprenne d'elle qu'attentive & juste, la Providence est quelquefois severe, toujours méritable; que lorsqu'elle a prononcé il faut se soumettre, & sans lenteur ni murmure, pour être moins malheureux.

On craint que l'habitude de l'obéissance n'affaiblisse l'énergie de l'ame. L'auteur du discours observe le contraire. En obéissant toujours, dit-il, en parlant du duc de Bourgogne, il acquéroit sans cesse de l'élevation et de la force. Obéir est souvent, en effet, le plus difficile exercice du courage, le plus sublime emploi de la force. Voyez tant de gens se prosterner jusqu'à terre; d'autres s'écrouiller de la roideur de leurs attitudes; c'est qu'aucun d'eux ne fut instruit à se courber avec noblesse. Comme tout prospère ici,

disoit un étranger qui se trouvoit à Lacédémone! c'est qu'on y sait commander. Non, répondit un Spartiate, c'est qu'on y sait obéir. L'auteur du discours ne pardonnera si en parlant d'un ouvrage qui prête tant à l'éloge, j'ai étendu la censure, & réservé moins de place à la louange. On commence par ce qui frappe, & ce qui blesse a dû nécessairement frapper plus fort. Mais on revient sur ce qui éclaire, & je reviendrai souvent à son discours où je trouve le développement de beaucoup d'idées, & la source d'une infinité d'autres. C'est le plus grand bien que je puisse dire d'un ouvrage.

T R É S O R P U B L I C .

PAIEMENT DU PREMIER SEMESTRE DE L'AN 8.

Deuxieme decade de brumaire an 9.

	DETTE perpétuelle, Tiers con- so idé.	DETTE VIAGERE, TIERS LIQUIDE.		1 tèle. de 5098 à 6300 6738 à 7000 2531 à 2740 3 et 4 tèles. Tous numéros.	1 tèle. de 5092 à 20150 25370 à 27470 12,65 à 13,12 3 et 4 tèles. Tous numéros.
		1 TÈTE.	2 TÈTES.		
A	1 à 5340	1 à 1850	1 à 1672		
B	1 à 15200	1 à 8700	1 à 4000		
C	1 à 10300	1 à 6400	1 à 5100		
D	1 à 15800	1 à 11000	1 à 4977		
E	1 à 930	1 à 502	1 à 520		
F	1 à 4300	1 à 2900	1 à 1530		
G	1 à 8750	1 à 5550	1 à 2810		
H	1 à 5630	1 à 2255	1 à 1473		
I	1 à 251	1 à 163	1 à 108		
J	1 à 2450	1 à 1620	1 à 811		
K	1 à 414	1 à 176	1 à 108		
L	1 à 12200	1 à 7650	1 à 5756		
M	1 à 9300	1 à 6550	1 à 2068		
N	1 à 1250	1 à 865	1 à 418		
O	1 à 722	1 à 475	1 à 287		
P	1 à 8200	1 à 4998	1 à 2554		
Q	1 à 427	1 à 285	1 à 191		
R	1 à 5300	1 à 5569	1 à 1861		
S	1 à 4650	1 à 2500	1 à 1591		
T	1 à 5940	1 à 2410	1 à 1255		
U	1 à 40	1 à 32	1 à 11		
V	1 à 4555	1 à 274	1 à 1578		
W	1 à 870	1 à 371	1 à 219		
X	1 à 7	1 à 5	1 à 9		
Y	1 à 118	1 à 40	1 à 24		
Z	1 à 85	1 à 48	1 à 14		

Nota. Les semestres antérieurs au premier semestre de l'an 8, seront payés dans les bureaux de l'arrière.

Le 9, il n'y a pas de paiemens, non plus que le 5, ce jour étant réservé à la vérification des parties payables dans les départemens.

Errata. — Dans la feuille hier, article Sur M. de Cobenzel, on y dit que ce ministre fut dirigé dans ses premiers pas diplomatiques par le célèbre comte de Kaunitz, lisez, par le celebre prince de Kaunitz.

La Partie de Chasse des Ecoliers, comédie en un acte & en prose. Prix, 75 c., & 1 fr. franc de port.

L'Agriculture ou les Géorgiques françaises, poème, par Rosset; volume in-12, 5^e édit., orné d'une gravure. Prix, 2 fr., & 3 fr. franc de port.

A Paris, chez Deroy, libraire & commissionnaire, rue Hautefeuille, n^o. 34; & à Rouen, chez les freres Vallée.

Cinquieme cahier du Dictionnaire néologique des Hommes et des Choses, par le Consin Jacques. Prix, 2 fr. 25 cent., & 5 fr. franc de port. A Paris, chez Moutardier, quai des Augustins, n^o. 28.

Traité succinct et méthodique des moyens préservatifs et curatifs, les plus simples & les plus efficaces des maladies des enfans. Prix, 1 fr. 50 cent. A Paris, chez l'auteur, le citoyen Maigrot, médecin, rue du fauxbourg Saint-Denis, n^o. 22, près celle de l'Échiquier.